



Beaucoup de prestataires feront face à des pénalités et intérêts

## **Une amnistie de 8 mois pour contrer les revers de la PCU**

Laurentides–Labelle, le 9 septembre 2020 – Le Plan de relance post-pandémie du Bloc Québécois proposera une amnistie de 8 mois pour contrer l’effet du rebond fiscal auquel feront face la majorité des 8,7 millions de prestataires de la PCU lors de leur prochaine déclaration d’impôts. C’est ce qu’a annoncé Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois, alors que le caucus était réuni à Saint-Hyacinthe, mardi.

« La quasi-totalité des 8,7 millions de personnes, dont près de 2 millions de Québécoises et de Québécois, qui ont reçu des prestations canadiennes d’urgence, découvriront avec surprise qu’ils pourraient devoir payer des pénalités et intérêts sur ces versements lors de leur prochaine déclaration de revenus. À un moment où leurs finances personnelles n’auront sans doute pas encore repris leur pleine vigueur, pour certaines personnes, il s’agira de quelques centaines de dollars, pour d’autres, de quelques milliers. Dans certains cas, leur solvabilité sera mise en péril. Nous proposons une amnistie de 8 mois, pour tous les cas non frauduleux, à compter de l’échéance fiscale du 30 avril 2021, afin de permettre aux gens de conserver leur pouvoir d’achat et continuer à soutenir la relance économique », a fait valoir le chef Yves-François Blanchet.

En outre, ce délai de 8 mois permettra d’éviter l’engorgement de l’Agence du revenu du Canada (ARC) qui risque d’être submergée par un surcroît de demandes des contribuables qui feront face aux impacts post-PCU sur leurs déclarations d’impôts.

« Si l’on veut que cette prestation d’aide d’urgence soutienne pleinement les gens qui y ont eu recours, il est primordial de s’assurer que les bénéficiaires disposent du temps nécessaire pour rembourser les impôts et intérêts de la PCU sans avoir à s’endetter et en pouvant pleinement soutenir leurs besoins », a souligné la députée Marie-Hélène Gaudreau.

– 30 –

### **Source :**

Maryse Larente  
Directrice des bureaux de circonscription  
Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides–Labelle  
[Maryse.larente.338@parl.gc.ca](mailto:Maryse.larente.338@parl.gc.ca)  
819 440-3091